

Etape 1 - Analyse cartographique et bibliographique



Etape 2 - Identification, délimitation et caractérisation des zones humides



Etape 3 - Définition des fonctions, enjeux et menaces associées aux zones humides et priorités d'intervention

Zone humide ou non : comment statuer ?

L'arrêté du 24 juin 2008 (modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009) précise la méthode et les critères pour la délimitation des zones humides qui sont définis par :

- ✓ Des habitats caractéristiques,
- ✓ Des espèces végétales indicatrices,
- ✓ La morphologie des sols liée à la présence d'eau d'origine naturelle.

L'un des trois critères suffit à caractériser une zone humide.



L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DU SAGE MARNE CONFLUENCE DES MILIEUX A DECOUVRIR ...



Qu'est-ce qu'une « zone humide » ?

Les zones humides sont des écosystèmes de transition entre milieux terrestres et aquatiques.

En droit français, les zones humides sont définies comme « des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles* pendant au moins une partie de l'année » (article L.211-1 du Code de l'environnement).

*qui aiment l'eau - comme les roseaux

Pourquoi un inventaire des zones humides ?

→ **Des milieux menacés**

Les zones humides sont des milieux souvent méconnus et donc parfois détruits ou gravement dégradés.

Les principales causes de dégradation des zones humides sont :

- ✓ Le développement urbain et d'infrastructures (ex : routes, logements,...),
- ✓ L'assèchement des zones humides et le drainage,
- ✓ La pollution d'origine agricole et urbaine (ex : pesticides),
- ✓ La transformation de zones humides en plans d'eau,
- ✓ Certains aménagements hydrauliques pour la maîtrise des inondations,...

→ **Des chiffres pour comprendre**

Le bassin Marne Confluence c'est :

- ✓ 71% du territoire urbanisé,
- ✓ 150 projets d'aménagement recensés (> 3000 hectares),
- ✓ Plus de 80% des surfaces en zones humides qui ont disparu en 150 ans ! C'est l'équivalent de 1650 terrains de football.

→ **Un enjeu pour la préservation de l'eau et de la biodiversité**

La connaissance des zones humides du territoire est indispensable pour identifier les enjeux et définir des objectifs et des priorités d'action pour la préservation de ces milieux aux multiples fonctions (écologique, quantitatif, qualitatif, récréatif).



Les résultats sont disponibles sous la forme de fiches individuelles

Que faire pour protéger ces milieux ?

- **Les Documents d'urbanisme** : prise en compte des zones humides dans l'état initial de l'environnement et le zonage des SCot et des PLU,
- **Le SAGE** : mise en place de dispositions et de règles en faveur de :
 - La prise en compte de ces milieux dans les projets d'aménagement urbain,
 - La sensibilisation du public et des élus,
 - La gestion ou la restauration des zones humides pour assurer leur fonctionnalité.

Cet inventaire ne peut être vu comme exhaustif et a vocation à être utilisé comme document d'alerte. Il a pour objectif de contribuer à maintenir les zones humides existantes et de lutter contre leur urbanisation et/ou leur remblaiement dans le cadre d'aménagements futurs.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter nos équipes :



Syndicat Marne Vive
Hôtel de Ville - Place Charles de Gaulle
94100 St-Maur-des-Fossés
Tél : 01 45 11 65 72 Courriel : postmaster@marne-vive.com



Pour en savoir plus, rendez-vous sur nos sites internet et partenaires :

Portail national sur les zones humides : www.zones-humides.eaufrance.fr
SAGE Marne Confluence : www.sage-marne-confluence.fr
Syndicat Marne Vive : www.marne-vive.com

Avec le soutien de :



Réalisé par :



Réalisation : Biotope 2015 - Financéurs : Agence de l'eau Seine-Normandie et la Région Île-de-France - Crédit photographique : Biotope, Syndicat Marne Vive



Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Marne Confluence offre cette opportunité de contribuer à un aménagement plus durable du territoire, respectueux de la ressource en eaux et des milieux aquatiques qui l'irriguent



Les grands types de zones humides présents sur le territoire

→ Les mares

Etendue d'eau à renouvellement généralement limité, de taille variable (max 5000 m²). Sa faible profondeur (max 2 m) permet aux plantes de s'enraciner sur tout le fond. De formation naturelle ou anthropique, elle se trouve dans des dépressions imperméables, en contexte rural, périurbain voire urbain.

→ Les roselières

Formations végétales de grands héliophytes (*Plante enracinée sous l'eau, mais dont les tiges, les fleurs et les feuilles sont aériennes*).

→ Les ripisylves

Formations végétales qui se développent sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau situés dans la zone frontière entre l'eau et la terre.

→ Les mégaphorbiaies

Les mégaphorbiaies sont des végétations denses et hautes (1 à 1,5 m). Elles s'installent sur des sols soumis à inondations périodiques et présentant une bonne richesse en nutriments.

→ Les bassins de parcs et bassins de décantation

Surfaces en eau artificielles, ces entités peuvent cependant présenter des formations végétales de bordure caractéristiques de zones humides, anthropiques ou spontanées.

→ Les prairies humides

Surfaces herbeuses présentes en général à proximité des cours d'eau. Elles sont principalement alimentées en eau par les nappes alluviales et par les crues des rivières.

→ Les fourrés et boisements marécageux

Les bois marécageux se développent sur des sols engorgés d'eau durant toute l'année, voire submergés en période hivernale. Ils présentent le plus souvent des secteurs ouverts, laissant s'implanter un étage herbacé plus ou moins dense.



Ripisylves



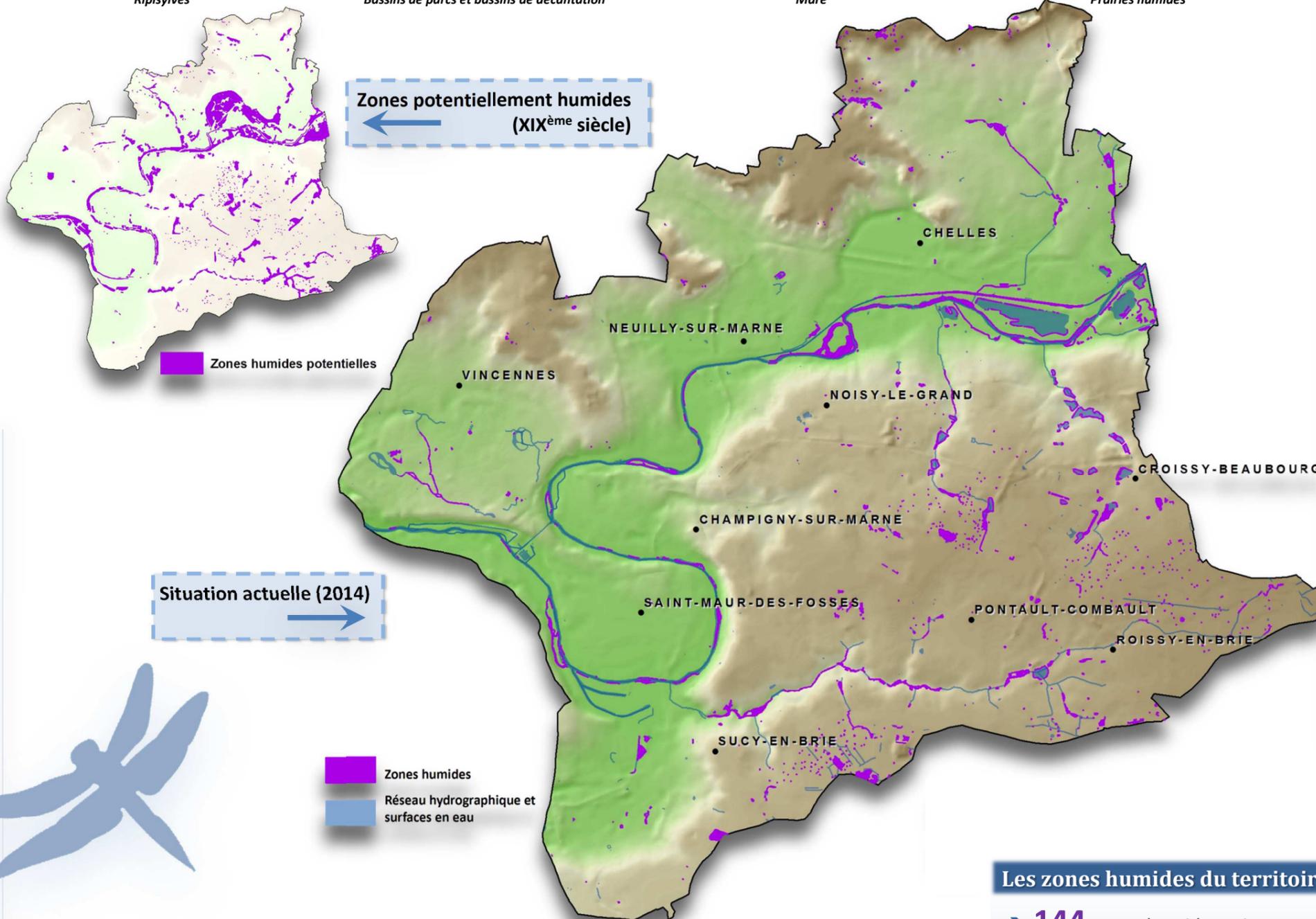
Bassins de parcs et bassins de décantation



Mare

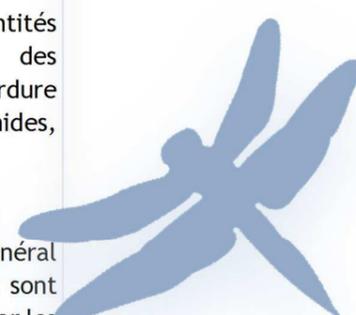


Prairies humides



Zones potentiellement humides (XIX^{ème} siècle)

Situation actuelle (2014)



Roselières



Fourrés et boisements marécageux



Mégaphorbiaies

Les zones humides : des milieux à fort potentiel !

→ Fonctions hydrologiques

Protection contre les inondations : Lors des crues, les zones humides stockent de grandes quantités d'eau, diminuant ainsi le risque d'inondation en aval.

Recharge de la nappe et soutien des cours d'eau en période d'étiage par transfert des eaux de la zone humide vers le cours d'eau.

→ Source de diversité biologique

Les zones humides présentent une **grande variété de milieux** propices à de nombreuses espèces végétales et animales (oiseaux, grenouilles, libellules...).

→ Amélioration de la qualité de l'eau

Epurature naturelle des eaux (dégradation des nitrates, phosphates, etc.),

Assimilation et stockage des éléments nutritifs par les végétaux,

Limitation des apports en sédiments aux cours d'eau en retenant les matières en suspension.

→ Ressources économiques et culturelles

Support d'activités économiques : pêche, chasse, tourisme vert, etc.

Valeur paysagère, en tant que support d'activités récréatives,

Rôle éducatif et de ressourcement.

Les zones humides du territoire en quelques chiffres ...

→ **144** zones humides soit une superficie de **204** hectares,

→ **0.76%** du territoire recensé comme étant en zone humide (contre **3%** à l'échelle nationale),

→ **Des zones humides très fragmentées** (**73%** des habitats humides ont une superficie de moins de **1 000 m²**).

La protection des zones humides relève donc du caractère d'urgence.

